

SIR C. H. TUPPER

Sa résignation sera-t-elle acceptée
Son successeur probable

Il ne fait maintenant pas de doute que sir Charles H. Tupper a remis son portefeuille au premier ministre. La "Gazette" de ce matin annonce que la raison de la retraite du ministre de la justice est le fait qu'il voulait une session immédiate et que la majorité de ses collègues ont décidé autrement.

La question est maintenant de savoir si M. Tupper persistera dans sa détermination de sortir du cabinet, et si M. Bowell acceptera sa résignation. On espère encore que le ministre de la justice n'insistera pas pour que le premier ministre accepte maintenant. Si, cependant, M. Tupper persistait dans sa résolution, on mentionne comme son futur successeur le sénateur Miller, le lieutenant-gouverneur Daly, de la Nouvelle-Écosse, l'hon. M. Angers, le solliciteur général Curran, M. D. Tremblay, député de Jacques-Cartier, M. Christopher Robinson, M. D. Baird, de Halifax.

Il n'est pas non plus impossible que l'hon. M. Dickey, qui vient d'être promu au département de la justice, succède à sir Charles Tupper, et que l'hon. M. Patterson agisse comme ministre de la justice jusqu'à sa nomination comme lieutenant-gouverneur du Manitoba. Cette combinaison fort probable n'obligerait pas le premier ministre à se choisir pour le moment un nouveau collègue.

CHEZ UN CURE

Le Gouverneur-Général et lady Aberdeen

Leurs Excellences lord et lady Aberdeen ont rendu visite, dimanche, à M. le curé de la Pointe-à-la-Croix. Ils ont admiré, au presbytère, de vieilles peintures à l'huile d'une grande valeur. Ces tableaux, qui possèdent M. le curé Champagne, ont été apportés de Rome par Monseigneur Guigues, en 1848, lors de sa première visite "ad limina".

VOITURE BRISEE

Une voiture légère est venue en collision ce matin sur la rue Notre-Dame, avec la voiture d'un laitière. Les roues de la première voiture ont été brisées. L'attelage du laitière a continué sa course comme si rien n'avait été.

LA FETE DE LA REINE

Comme "La Presse" l'a annoncé, il y aura probablement à Montréal, le jour de la fête de la reine, une grande revue de tous les bataillons volontaires de la ville. Il n'y a cependant rien d'officiel là-dessus. Après avoir été promis pendant que tous les bataillons se rendront au carré Dominion où aura lieu le défilé de la statue de sir John Macdonald.

L'EXPOSITION DE 1896

M. S. C. Stevenson a envoyé à sir Mackenzie Bowell une lettre au sujet du projet d'exposition internationale de 1896, et lui demandant une audience pour le délégué qui doit voir les membres du gouvernement.

POUR LA VEUVE DE LEBEUF

Un grand nombre de Montréalais doivent se rendre cette après-midi à Valleyfield, pour prendre part au concert qui sera donné au bénéfice de la veuve de Maxime Lebeuf, l'une des victimes de Shortts.

PROFESSEURS EN RETRAITE

A une assemblée récente des gouverneurs de l'université McGill, deux des plus vieux professeurs de cette institution ont donné leur démission qui a été acceptée. Ces deux professeurs, le révérend George Cornish, professeur de littérature classique, et Pierre J. Darcy, officier d'académie et professeur de français et de littérature, sont au service du collège depuis au-delà de 35 ans. Ils recevront tous deux une pension de retraite.

CHAMBRE DE COMMERCE

A l'assemblée annuelle de la chambre de commerce de St-Hyacinthe, les officiers suivants ont été élus pour l'année courante: Président, E. H. Richer; vice-président, C. Pagnuelo; secrétaire, D. Ostigny; comité: H. St-Jacques, E. R. Blanchard, H. T. Chaboussier, J. Laframboise, J. B. Brousseau, G. H. Menahay, J. P. Payan, O. Gendron. M. Paul Payan, président sortant, a été élu pour l'année courante. D'après ce rapport le travail de la chambre de commerce durant l'année qui vient de s'écouler a été excellent.

CHEF DE CLINIQUE

Notre compatriote, le Dr Jules Jehin-Prunne, qui étudie à Paris depuis plus d'un an, les spécialités des maladies des yeux, du nez, de la gorge et des oreilles, vient d'être nommé "chef de clinique" du Dr Charles Abadie, l'éminent spécialiste de Paris. Ce jeune montrealais, dont les aptitudes avaient été déjà remarquées à Montréal, où il est lui ont fait un grand nombre d'élèves, ne peut que se faire distinguer dans la carrière qu'il a embrassée.

A LACHUTE

On se rappelle que l'élection de M. Bédard, maire de Lachute, a été contestée. Pour éviter les ennuis d'un procès, M. Bédard donna sa démission. Une nouvelle élection a eu lieu ces jours derniers. Les candidats, MM. Bédard et Rodrigue, étaient sur les rangs. M. Rodrigue l'emporta par 4 voix de majorité. Ainsi qu'on l'avait proclamé pour M. Bédard, M. Rodrigue est le premier maire canadien-français de la florissante petite ville de Lachute.

INCENDIES

Une alarme de l'avertissement No 19 a appelé les pompiers hier soir entre 8 et 9 heures, sur la rue Latour. Le feu avait éclaté dans un grenier à foin, appartenant à M. George W. Reed. L'incendie n'a été éteint qu'après deux heures de travail ardu. Vers 9 heures, hier après-midi, un commencement d'incendie a été causé par une explosion de gaz au No 255 rue St-Antoine. Les dommages ne sont pas sérieux.

UN DOUBLE ARRESTATION

Deux individus qui voulaient flouer la banque de Montréal

Un chèque portant la signature forger d'un commis

Le stratagème adopté

Le détective Carpenter a arrêté hier après-midi, sur la rue St-François Xavier, un jeune homme du nom de W. Anderson, l'accusé d'être complice dans une cause de faux. Son complice nommé W. H. Sibley, a été arrêté un peu plus tard après les déclarations faites en présence de l'officier de police par Anderson. Les deux individus ont été conduits au poste de police.

Vers deux heures et demie, hier après-midi, un chèque au montant de \$100.00, portant la signature de John A. Doran, a été présenté au payeur de la banque de Montréal. Le chèque portait aussi les initiales de M. Park, préposé au département de l'écopote. Le payeur était sur le point de faire honneur au chèque lorsqu'il s'aperçut que ce dernier n'était pas celui de M. Park, mais celui d'un individu de la banque dont le nom était Sibley.

Cela sembla indiquer que le gouvernement avait été trompé par un individu de la banque dont le nom était Sibley. Les déclarations de l'officier de police, qui avait arrêté les deux individus, ont été prises en considération. Les deux individus ont été conduits au poste de police.

LA RUE ST-ANTOINE

Les propriétaires intéressés reviennent à la charge

On demande que cette amélioration soit faite

D'après la loi qui régit les expropriations annuelles

Les propriétaires de la rue St-Antoine se plaignent des retards apportés à l'expropriation et à l'élargissement de cette importante artère commerciale. Il y a déjà plusieurs années que cette expropriation est promise, décriée même par la législature, et rien n'aboutit. Les propriétaires en souffrent; leurs propriétés restent inoccupées ou se louent à perte à la moitié du prix. Les intéressés ont déjà envoyé plusieurs fois devant la commission des finances des délégations chargées d'exposer leurs griefs et de presser la ville à commencer les travaux d'élargissement. Ces démarches sont toujours restées sans réponse. Il y a à la suite d'une après-midi consacrée à entendre les plaintes si légitimes des propriétaires de la rue St-Antoine, l'échevin Smith demanda que les citoyens ne fussent admis qu'une fois par mois devant la commission des finances sous prétexte que le comité perdait ainsi un temps précieux. M. McShane, qui formait partie, hier, d'une nouvelle délégation des citoyens de St-Antoine, protesta en termes indignés contre cette conduite de l'échevin Smith.

M. R. Stanley Weir, avocat, parla le premier. Il dit que dans toutes les améliorations que le conseil a faites, l'élargissement de la rue St-Antoine a été oublié. Les tribunaux ont ordonné à la ville de procéder sans délai à l'élargissement de la rue. Pourquoi la ville en appelle-t-elle au jugement? La ville n'est-elle pas tenue en honneur de faire cette amélioration promise depuis si longtemps? Il y a là une obligation morale à laquelle le conseil ne peut se soustraire.

L'échevin Rainville dit que cela est malheureux, mais que le trésor civil est vide. Comment la ville peut-elle ordonner l'élargissement de la rue St-Antoine, quand elle n'a pas les fonds pour payer le coût? Le dédit municipal n'est que de deux millions et demi!

M. J. B. McNamee dénonça l'indolence des échevins de l'endroit. "Pour obtenir justice, dit-il, il faut s'adresser aux échevins canadiens-français." M. Larivière insiste sur l'état misérable dans lequel se trouve aujourd'hui la rue St-Antoine.

M. Guerin suggère de faire l'élargissement de la rue St-Antoine en vertu de la loi qui régit les expropriations annuelles.

L'échevin Rainville: "En ce cas, que les citoyens agissent: la ville sera bien obligée de trouver les fonds, au moyen d'un emprunt ou d'un impôt spécial." L'échevin Hurlbut se déclare de nouveau opposé à toute taxe spéciale. L'élargissement de la rue St-Antoine doit se faire au moyen de l'augmentation du pouvoir d'emprunt de la ville, la législature lui a imposé de nouvelles obligations. Que les gens de bien se souviennent de la responsabilité de la situation actuelle.

Un crédit de \$10,000 est accordé à la compagnie d'exposition de Montréal. Après avoir réglé certaines petites réclamations et nommé un sous-comité chargé de voir au renouvellement des assurances sur les propriétés municipales, la séance est levée.

LES BONS HOTELIERS

Les commissaires leur donnent de bons conseils

Les commissaires des licences sont ennuyés tous les jours par une foule d'hôteliers dont les licences ont été refusées, qui leur demandent de reconsidérer leur décision.

Mardi après-midi, une délégation des hôteliers de liquors licencés, composée du président, M. Joseph Riendeau, et de MM. Théo. Lanctôt et Cyrille Vallée, s'est rendue auprès des commissaires pour leur demander la permission d'entendre au sujet de certains cas où l'on avait raison de croire qu'une licence avait été refusée injustement.

La permission fut accordée aussitôt, mais malheureusement pour les membres de la délégation, le premier cas qui a été soumis a été celui d'un hôtelier qui a été puni déjà à plusieurs reprises sur la plainte de la police locale ainsi que celle du revenu. Les commissaires ont refusé d'en entendre plus et ont fait remarquer qu'il faudrait mieux que l'association se débarrassât de ces membres qui nuisent à la réputation des bons hôteliers.

Tapis et Prélarts
Notre assortiment est complet. N'achetez pas sans venir nous voir. Nos prix sont très bas. Fortier et Cie, 148 rue St-Laurent, Montréal, 121-2

LA REPONSE DU MANITOBA

Ce que dit la "Tribune," organe du gouvernement Greenway

"L'Eglise de Rome, drapée dans son noir manteau d'arrogance"

La législature s'ajourne au 9 mai

Winnipeg, 28.—Les politiciens pensent beaucoup, mais disent peu de choses au sujet de l'ordre en conseil que le gouvernement fédéral a transmis au gouvernement manitobain en l'affaire des écoles. L'hon. M. Greenway, pour un, garde le silence et n'a pas encore fait connaître sa politique sur cette question.

L'opinion générale parmi les ministères, paraît toutefois désireuse d'éviter tout conflit avec l'autorité fédérale.

Hier soir, dans la législature, le procureur général Sifton, en l'absence du premier ministre a annoncé que le gouvernement manitobain se déclarait en faveur de l'ordre en conseil, mais qu'il ne se prononçait pas sur la question de la séparation des écoles.

Cela sembla indiquer que le gouvernement manitobain se déclarait en faveur de l'ordre en conseil, mais qu'il ne se prononçait pas sur la question de la séparation des écoles. Les députés de l'opposition ont été très surpris de cette déclaration.

Quant au premier ministre, il est aussi muet qu'une huitre. Pour lui, la séparation des écoles est une question de droit, et non de politique.

Il n'est pas impossible qu'il soit proposé une législation de nature à établir des écoles absolues neutres. Cela ne règlerait pas la difficulté; car le clergé protestant, comme le clergé catholique, s'opposerait de toutes ses forces à l'établissement d'écoles séparées.

Des copies de l'ordre en conseil ont été imprimées et distribuées à tous les membres de la législature. Le débat commença par un discours de M. Sifton. Le "Free Press" dit hier matin que l'ordre en conseil ne lui paraît pas très sage. "On nous demande, ajoute le journal, de rétablir les écoles séparées, mais elles existent avant 1890. C'est une tentative d'intimidation faite contre la population du Manitoba; mais celle-ci devra résister jusqu'à la fin."

La "Tribune" dit que le gouvernement Greenway, dit ce qui suit dans son édition d'hier soir: "L'ordre en conseil n'est qu'un prétexte pour rétablir les écoles séparées. On nous demande de rétablir les écoles séparées, mais elles existent avant 1890. C'est une tentative d'intimidation faite contre la population du Manitoba; mais celle-ci devra résister jusqu'à la fin."

L'ordre en conseil n'est qu'un prétexte pour rétablir les écoles séparées. On nous demande de rétablir les écoles séparées, mais elles existent avant 1890. C'est une tentative d'intimidation faite contre la population du Manitoba; mais celle-ci devra résister jusqu'à la fin."

LES MARCHES

La révision du règlement

Les taxes qui seront imposées

La commission des marchés, sous la présidence de l'échevin Nolan, a passé deux heures entières à remanier les règlements concernant les vendeurs de légumes, dans le but de protéger les vendeurs de la ville contre la concurrence que leur apportent les vendeurs de la campagne qui ne contribuent pour rien au revenu de la ville.

Le comité a commencé la discussion sur la taxe pour les vendeurs de légumes. Les vendeurs de légumes paient 50 par paquet, sac, boîte ou baril, lorsque la vente ne paie pas plus que 25c, et 25c additionnelles par paquet, lorsque la vente paie plus que 25c. Ces taxes ont été réduites à 25c par 15 paquets au moins et à 1c par paquet additionnel.

Il a été ordonné en outre que les paquets devaient peser 30 lbs par sac; les fèves, 120 lbs; le serrail, 90 lbs; l'avoine, 80 lbs; les pois, 132 lbs, et le blé d'hiver, 112 lbs.

La commission s'est réservée le pouvoir d'annuler le bail de tout marchand refusant d'acquiescer aux ordres et enfreignant de quelque manière que ce soit les règlements. D'ici-là, les taxes se lèveront le 15 février au lieu du 15 avril, afin de permettre aux bouchers de s'acquiescer aux règlements.

TROTTOIRS ET RUELLES

L'inspecteur des chemins a dû remarquer l'état désastreux du trottoir, vis-à-vis l'ancienne cour de circuit. Les résidents des environs se plaignent que l'on a agi avec sévérité envers eux, quand ils ont été obligés de faire enlever la neige vis-à-vis leurs établissements, mais ils constatent qu'on n'a évié de rien faire pour eux.

La Cie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, No 9 Côte St-Lambert. — Police de 3 ans. Grande réduction dans les taxes. Etat montrant le résultat de cette réduction depuis le 1er septembre 1891:

Risques de la compagnie exp.	1,147,000
Primes aux taux ordinaires	1,147,000
Primes aux taux de cette Cie	686,200
Reduction	460,800
Reduction intérieure	72,820
Reduction totale	\$73,979 42

UN MALENTENDU

La traite de Saunders avait été honorée

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

MORT DANS LA RUE

Le défunt sortait de prison

Vers 7 heures et demie, ce matin, un vieillard pauvrement vêtu s'est affaissé tout à coup au coin des rues Bleury et Craig. Les ambulanciers de l'hôpital Général, appelés immédiatement, ont constaté qu'il avait cessé de vivre et transporté son cadavre à la morgue.

Peu après, on a reconnu que le défunt était un nommé John McFarland, âgé de 60 ans environ, qui, hier, était sorti de prison après avoir purgé une condamnation de 3 mois pour vagabondage.

Dans l'une des poches de ses vêtements on a trouvé une bouteille de remède portant l'étiquette de l'hôpital Général. Le coroner tiendra une enquête à ce sujet.

NE PAS CONFONDR

Le nommé Napoléon Delisle, arrêté dimanche soir sur la rue Notre-Dame, n'est pas Napoléon Delisle, nécanicien, venant de St-Hyacinthe.

GRIEVEMENT BLESSE

Un jeune homme du nom de Barney Ryan, employé au moulin à riz de la Côte Saint-Paul, a été très grièvement blessé, hier après-midi, par un éclat d'arbre dans un bois de la rue St-Jacques. Attendant au coin et à la nuit que l'infatigable a tombé lourdement sur le sol. Il a été transporté à l'hôpital général.

MEURTRE ET SUICIDE

New-York, 28.—John Bigelow, acteur, a tué Amy Thill, actrice, d'un coup de revolver, hier, dans l'appartement de celle-ci, au No 15 de la 24e rue. Le meurtre s'est ensuite fait justice en se tirant une balle dans la tête. Personne dans la maison où le drame s'est passé n'en connaît la cause. Bigelow était âgé de 30 ans et la jeune femme de 25.

Association des Bouchers

Proposé par M. Pierre Bédard, secondé par M. J. B. Giguère: Qu'ayant appris avec la mort de M. Louis Bédard, notre collègue, que le président de la famille de bien vouloir accepter les plus sincères sentiments de condoléances de la part des membres de l'association, et que celle-ci a tenu à faire connaître ainsi aux familles.

écoles protestantes? Comment un protestant peut-il croire les catholiques dans l'erreur et supporter des écoles catholiques? C'est pourtant ce qu'on nous demande d'imposer à la population de cette province.

Non; quoiqu'on a la moindre sentinelle de justice, quoiqu'on a le patriotisme dans le cœur, quoiqu'on croit que tous les citoyens doivent être égaux devant la loi, doit s'en tenir envers et contre tous au maintien de la loi de 1890.

Et telle est notre réponse à la province de Québec.

Nous ne permettrons pas à l'Etat de supporter une religion plutôt qu'une autre; nous ne permettrons pas à aucune Eglise de contrôler l'Etat, nous ne retournerons pas à la civilisation du moyen-âge; nous n'accepterons pas à l'Eglise de Rome de plus grands privilèges que ceux dont jouissent les autres religions. Nous resterons attachés au grand principe de l'égalité de droit pour tous, et ce principe nous sera plus cher que la confédération elle-même.

Cet article de l'organe de M. Greenway, s'il est inspiré — et on croit qu'il l'est — indique clairement que le gouvernement manitobain va résister à l'intervention fédérale.

UN MALENTENDU

La traite de Saunders avait été honorée

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

M. Max Saunders, qui a été arrêté dimanche soir, par le grand comissaire, au St-Lawrence Hall, à la demande des propriétaires de l'hôtel, a été libéré par un juge de paix.

LES JUGES 'EN CHAMBRE'

Les avocats se plaignent

Les avocats se plaignent avec raison du fait qu'il y a certaines heures de la journée, ils peuvent difficilement avoir accès au juge en chambre.

Quand un juge est "en chambre," c'est pour entendre les affaires qui ont à lui présenter des requêtes, des motions ou autres pièces de procédure.

Or, c'est invariable, chaque fois qu'un juge siège à son tour "en chambre," les autres avocats magistrats ont des affaires importantes à transiger avec ce juge. C'est un point de droit qui fait décider; on bien c'est autre chose. Or, comme les anciens refusent préemptivement de laisser pénétrer les avocats devant le juge en chambre, quand celui-ci est occupé avec un de ses collègues, il arrive qu'un temps précieux est perdu et pour l'avocat et pour les clients qui constituent en réalité le public pour la magistrature.

Il serait de beaucoup préférable si le temps d'un juge, quand il siège en chambre était consacré de préférence à entendre les avocats qui ont besoin d'être entendus. Mais les magistrats pourraient, sans inconvénient, attendre un peu plus tard pour se consulter avec leur collègue.

MORT DANS LA RUE

Le défunt sortait de prison

Vers 7 heures et demie, ce matin, un vieillard pauvrement vêtu s'est affaissé tout à coup au coin des rues Bleury et Craig. Les ambulanciers de l'hôpital Général, appelés immédiatement, ont constaté qu'il avait cessé de vivre et transporté son cadavre à la morgue.

Peu après, on a reconnu que le défunt était un nommé John McFarland, âgé de 60 ans environ, qui, hier, était sorti de prison après avoir purgé une condamnation de 3 mois pour vagabondage.

Dans l'une des poches de ses vêtements on a trouvé une bouteille de remède portant l'étiquette de l'hôpital Général. Le coroner tiendra une enquête à ce sujet.

NE PAS CONFONDR

Le nommé Napoléon Delisle, arrêté dimanche soir sur la rue Notre-Dame, n'est pas Napoléon Delisle, nécanicien, venant de St-Hyacinthe.

GRIEVEMENT BLESSE

Un jeune homme du nom de Barney Ryan, employé au moulin à riz de la Côte Saint-Paul, a été très grièvement blessé, hier après-midi, par un éclat d'arbre dans un bois de la rue St-Jacques. Attendant au coin et à la nuit que l'infatigable a tombé lourdement sur le sol. Il a été transporté à l'hôpital général.

MEURTRE ET SUICIDE

New-York, 28.—John Bigelow, acteur, a tué Amy Thill, actrice, d'un coup de revolver, hier, dans l'appartement de celle-ci, au No 15 de la 24e rue. Le meurtre s'est ensuite fait justice en se tirant une balle dans la tête. Personne dans la maison où le drame s'est passé n'en connaît la cause. Bigelow était âgé de 30 ans et la jeune femme de 25.

Association des Bouchers

Proposé par M. Pierre Bédard, secondé par M. J. B. Giguère: Qu'ayant appris avec la mort de M. Louis Bédard, notre collègue, que le président de la famille de bien vouloir accepter les plus sincères sentiments de condoléances de la part des membres de l'association, et que celle-ci a tenu à faire connaître ainsi aux familles.

Proposé par M. J. B. Giguère: Qu'ayant appris avec la mort de M. Louis Bédard, notre collègue, que le président de la famille de bien vouloir accepter les plus sincères sentiments de condoléances de la part des membres de l'association, et que celle-ci a tenu à faire connaître ainsi aux familles.

L'ASSASSIN CHATELLE

"True bill" du grand jury

Stratford, Ont., 28.—Le grand jury a reconnu hier comme fondée l'accusation de meurtre portée contre Alvin Charles, l'assassin de la petite Jessie Keith. Le prisonnier n'a pas été amené en cour. Son procès commencera ce matin à 9 heures.

La couronne est représentée par M. John Kingston, un avocat de cette ville qui s'est distingué comme criminaliste il y a environ huit ans, lors du procès de Pezzatti, accusé de meurtre, à Saint-Thomas.

Le père, la mère et la sœur de Jessie Keith étaient en cour hier matin. M. Keith dit qu'il a reçu de toutes les parties du monde des centaines de lettres, la plupart pleines d'expressions de sympathie. De son côté, il a reçu très peu de missives. On espère généralement qu'il expiera son crime sur la potence.

PENIBLE ACCIDENT

Un serre-frein fatalement blessé

Sherbrooke, Qué., 28.—James Nelson, de Richmond, secouriste à l'épave de la compagnie du Grand Tronc, a été mortellement blessé hier matin, à Compton, en accomplissant des travaux. Un chaudière d'attache étant trop court, Nelson fut violemment frappé à la tête par un wagon. Le choc le blessa grièvement au cou et il tomba sous les roues du wagon qui lui coupèrent le bras droit à la hauteur de l'épaule et lui écrasèrent affreusement la jambe gauche. L'infortuné a été transporté à l'hôpital du Sacre-Coeur. Son état est désespéré.

LA PICOTE

Elle serait à l'état épidémique à Chicago

Toronto, Ont., 28.—Un ancien citoyen de cette ville, arrivé hier soir de Chicago, dit que la picote est à l'état épidémique dans la capitale de l'Illinois, et que les journaux en font mention avec une certaine alarme. Il déclare que le nouvel hôpital des variétés ouvert il y a quelques temps est presque rempli de malades.

BANQUE EN FAILLITE

Elle avait \$3,000,000 de dépôts

Nashua, N. H., 28.—Par ordre des commissaires des banques de la circonscription de Nashua a suspendu ses paiements et fermé ses portes hier, ce qui a causé une grande consternation en cette ville. Cette banque était l'une des plus vieilles et des plus riches de Nashua. Elle avait près de \$3,000,000 de dépôts faits généralement par des ouvriers. On croit que l'actif permettra de rembourser les déposants si des délais suffisants sont accordés à la banque.

INSURRECTION CUBAINE

Le maréchal Martinez Campos, commandant en chef des troupes espagnoles

Madrid, 28.—Le maréchal Martinez Campos a accepté le commandement des troupes espagnoles à Cuba. Il doit partir prochainement avec de nouveaux renforts. Le maréchal a déclaré qu'aussitôt arrivé à Cuba, il conduira les opérations militaires de façon à mettre promptement fin à la rébellion.

Les troupes qui doivent être envoyées à Cuba se rassemblent rapidement dans les ports où elles doivent s'embarquer. Dans les cercles officiels on est très irrité contre les Américains, qui aident les insurgés en leur procurant des armes, des munitions et de l'argent.

VILLAGE INCENDIE

Rochester, N.Y., 28.—Le village de Canastota a été entièrement détruit par une conflagration, ce matin. Plus de la moitié de la population est sans asile et trente-cinq maisons sont en ruines. Les pertes sont estimées à plus de \$100,000.

LES TERRENEUVIENS

St-Jean, Terre-Neuve, 28.—La démonstration organisée contre le départ des délégués, hier matin, a complètement raté. La foule était considérable, sur le quai, mais la plus grande tranquillité n'a cessé de régner. M. Murray a harangué une troupe à ses ordres et la troupe a été dispersée sans incident.

SOMMAIRE DU "MONDE ILLUSTRE" DE CETTE SEMAINE</

DAVIS-LAFOREST

(Suite de la page)

la direction du département. Quand les témoins viennent établir que M. Davis a ordonné 10 caisses de dynamite — 800 livres — et que cette dynamite a été emmagasinée aux ateliers de la rue St Charles Borromée, il fait l'étonné et cherche à se tirer d'affaire en disant qu'il ne savait pas où cette dynamite devait être déposée.

Cette explication, il faut bien l'admettre, est encore plus incriminatrice que l'acte qu'elle est destinée à justifier.

Comment ! Voici un homme qui ordonne l'achat de 800 livres de dynamite, assez pour faire sauter toute la ville, et qui ne prend pas même la peine de demander à ses subalternes où l'on va déposer cet engin meurtrier ! C'est tout simplement abominable. Et il est venu cyniquement avouer devant le comité son ignorance crasse d'un détail aussi important. Quel danger, ajoutait-il à la sécurité de la ville quand je disposais temporairement, pour quelques heures, quelques livres de dynamite à côté des quantités considérables que M. Davis gardait perpétuellement dans le même endroit.

Si ma conduite est blâmable, que faut-il penser de la sienne ? De quelle grâce viendrait-il me jeter la pierre ? Moi, au moins, je savais où était la dynamite que je déposais et je prenais les précautions voulues pour prévenir tout danger ; mais lui, quelle précaution voulez-vous qu'il prit, quand il ne se donnait même pas la peine de savoir où l'on déposait la dynamite qu'il achetait par plusieurs cents à la fois. S'il y a un coupable, à propos de dynamite, c'est mon accusateur, non pas moi.

Pour donner un peu de contenance à son accusation, M. Davis se lance dans l'amplification, et dit, en parlant de moi :

"Il a aussi exposé la vie de plusieurs en envoyant porter de la dynamite dans une petite valise, dans un train de passagers."

En cette matière, ma conduite ne relève pas du département, et c'est pour cette raison que je n'ai pas produit de preuve pour démolir cette grave accusation, qui n'est pas plus fondée que les autres. C'est à prolonger inutilement la besogne du comité. Mais M. Davis ne perd rien pour attendre. Je vais le mettre en demeure de prouver ses dires. L'acte qu'il m'impute est un crime aux yeux de la loi. Si le surintendant, qui parle comme il marche, ne sait pas où la dynamite qu'il fait emmagasiner à la caisse, je vais lui montrer prochainement que moi, je sais où aller pour faire punir comme ils le méritent, ceux qui diffament ainsi leur prochain. S'il ne sait pas où s'adresser pour porter plainte en pareille matière, je vais lui apprendre que moi, je sais où aller et quel moyen prendre pour lui faire rétracter ses calomnies. Le comité aura l'occasion de voir ce qu'il faut penser de cette accusation du surintendant.

M. Davis organise l'insubordination. — Avant d'arriver aux conclusions de ce factum, déjà un peu long, je crois qu'il n'est pas hors de propos de faire ressortir un fait mis dans une évidence indiscutable par la preuve produite au cours de l'enquête. Ce fait, c'est que depuis mon entrée au département, M. Davis a encouragé et même ordonné l'insubordination à presque tous les employés du département.

Il a été nommé surintendant le 1er août 1892, et il est entré en fonctions le 2 août.

Le 3 août, le lendemain de son entrée au département, n'avait-il pas donné ordre, par écrit, à M. Filteau, le comptable du département, de ne rien payer sur ma recommandation et de m'accepter, en matière de paiement, que sa signature ou celle de M. Dowd, un employé subalterne, dont la position était bien inférieure à la mienne ? Cet ordre comporte une attaque directe contre mon honnêteté. Sur ce point, j'invoite le comité à faire l'enquête la plus rigoureuse et la plus minutieuse ; je n'ai absolument rien à craindre.

Le 8 octobre suivant, 1892, j'écrivais cette fameuse lettre que j'ai produite à l'enquête, m'intimant que je n'avais rien à voir quant aux employés du bureau de M. Dowd, que même en l'absence du surintendant, ces employés avaient de contrôle à recevoir que de M. Dowd lui-même. Voulez-vous savoir dans quelle position me plaçait cette lettre ? En voici un exemple : Comme le concierge ou le messager fait partie du bureau de M. Dowd, moi qui n'ai fait que par le vote du conseil d'administration ou le second officier en grade et en pouvoir, je n'avais pas même le droit de commander au messager du département !

N'est-ce pas prouver ouvertement l'insubordination et engager tous ces officiers à me traiter comme un paria ? Jusqu'aux contremaîtres que M. Davis a pris tous les moyens de mettre en révolte contre moi, ainsi que cela a été prouvé par plusieurs témoins.

M. Bachant, contremaître pour le pontage des travaux, a généralement une cinquantaine d'hommes sous sa direction. Qu'a-t-il déclaré au comité ? Il jure avoir reçu ordre de M. Davis de ne pas m'obéir et que les hommes qu'il employait savaient que cet ordre avait été donné.

Que vous dit M. Filteau, comptable au département et depuis 27 ans au service de la ville ? Qu'il a reçu ordre de ne prendre aucun renseignement de moi. Il a ajouté que la position qu'il m'a été faite par M. Davis dans le département était tout simplement humiliante, que j'avais les mains liées, que j'étais ainsi dans l'impossibilité de rendre à la ville les services que j'étais capable de lui rendre.

Il est de notoriété publique, depuis que M. Davis est arrivé dans le bureau, que M. Laforest n'est pas considéré comme l'assistant, qu'il est éliminé, écarté plutôt qu'autre chose.

Transposé par l'échevin Savigneau, M. Filteau dit :

"Je considérais que c'était humiliant pour un jeune homme de la capacité, de l'intelligence de M. Laforest, qui occupe une position comme celle qu'il occupe maintenant, il me semble qu'il a les mains liées ; il ne peut pas agir comme il pourrait agir, comme ses capacités lui permettraient d'agir."

Messieurs, je ne suis pas appelé à qualifier une pareille conduite ; c'est à vous de revendiquer mon honneur outragé.

L'enquête que vous venez de clore a démontré à l'évidence que j'ai la compétence et les aptitudes voulues pour rendre à la ville les services qu'elle a droit d'attendre d'un homme occupant ma position. De quel droit M. Davis a-t-il donné des ordres ayant pour conséquence nécessaire de priver la ville d'une partie de mes services ? Les citoyens de Montréal, qui paient toutes ces franchises ont le droit de demander à M. Davis de rendre compte de sa conduite.

Il est un autre point de vue auquel il faut envisager cette étrange conduite du surintendant. Dans une partie de son réquisitoire, M. Davis dit que les devoirs que j'ai à faire — c'est son style — sont vraiment très petits ; dans une autre partie, il dit que j'avais aucune disposition à surveiller les travaux. Et l'homme qui dit cela est le même qui, depuis qu'il est dans le département, a pris tous les moyens de me mettre dans l'impossibilité de participer à la besogne du département, en défendant à tous les employés de m'obéir !

Est-il possible de concevoir quelque chose de plus fourbe et de plus mal-

honnête ? Quel est le gentilhomme, l'homme honorable auquel pareille conduite d'insubordination pas une bien légitime indignation ?

CONCLUSIONS

Messieurs, j'ai fini l'analyse de la preuve faite devant vous et je ne crains pas d'affirmer qu'elle démontre de fond en comble le réquisitoire du surintendant. Dans certains cas, j'ai retenu ses accusations par ses propres témoins. J'ai donc droit de vous demander de déclarer ces accusations fausses, non fondées, et de réparer ainsi le tort qu'elles ont fait à ma réputation dans le public. Je suis jeune, au début pour ainsi dire de ma carrière, je n'ai que ma profession et mon travail pour vivre. Ce travail et les aptitudes que je possède, je les ai consacrés consciencieusement, généreusement au service de la ville, et je connais assez votre esprit de justice et d'équité pour avoir la ferme conviction que vous vous ferez un devoir de la reconnaître. Assez longtemps j'ai subi en patience la jalouse haine du chef du département pour avoir droit de vous demander de mettre enfin un terme à cette intolérable état de choses. Je n'ai pas voulu, avant aujourd'hui, vous demander cet acte de justice ; mais, puisque mon persécution m'en fournit l'occasion, vous admettez que j'ai raison d'en profiter. C'est incroyable ! Et pourtant, c'est un fait. Depuis bientôt trois ans, pour faire mon devoir envers la ville, il m'a fallu agir, pour ainsi dire à la dérobée, et malgré les ordres du chef du département. Est-ce tolérable ?

Mais il ne suffit pas de dire que la conduite de M. Davis est intolérable, qu'il doit s'amender pour l'avenir. Un officier fidèle, et compétent et habile a été calomnié et rabaisé dans l'estime des employés de la commission de l'aqueduc et du public, par un système de manœuvres repoussantes de la part du surintendant de l'aqueduc. Il faut une répression, il faut une punition.

Pour l'homme dont le sens moral n'est pas émoussé, le reproche de la conscience, le sentiment d'honneur, l'honneur pour faire dommage à autrui, sont des punitions suffisantes. Mais cela ne peut atteindre M. Davis.

A ce calomniateur éhonté, je le supplie, votre commission d'enquête saura déclarer qu'il a sciemment calomnié son assistant ; que son assistant est un officier compétent, habile et soucieux des devoirs de sa charge ; qu'il a violé les règles de la régie de son bureau, en y prêchant l'insubordination, et qu'il a fait un mauvais usage de son autorité ; enfin, que cette commission lui fera comprendre que toute tentative de retomber dans les mêmes intrigues et les mêmes manœuvres sera condamnée de la manière la plus sévère et promptement réprimée.

Je termine, messieurs, en vous remerciant de votre bienveillante attention, convaincu que la justice de ma cause sera accueillie favorablement par votre esprit impartial.

Vous avez consacré à cette enquête un temps précieux. Puisse la conviction d'avoir rendu justice à un employé civique, odieusement persécuté, vous dédommager de vos fatigues et de vos veilles nombreuses.

Le tout respectueusement soumis,

J. O. A. LAFOREST,

Assistant-surintendant de l'aqueduc de Montréal.

IL EST MORT

Une histoire intéressante de mariage

Mono Mills, 28 — Le vieux John Kidd est mort aujourd'hui à une heure pan, après une maladie d'environ trois semaines, à l'âge de 85 ans.

On se rappelle que Kidd avait créé toute une sensation dans cette localité, en se mariant avec une jeune fille de seize ans. Mais on fit si mauvais accueil à la jeune fille envoyée et embaumée de son vieux mari qu'un bon matin, Or apprenant qu'il était malade, et sachant qu'il était fort riche, la jeune mariée voulut retourner sous le toit conjugal ; mais Kidd la remercia, défendant même de lui laisser franchir le seuil de sa demeure.

Le tout respectueusement soumis,

J. O. A. LAFOREST,

Assistant-surintendant de l'aqueduc de Montréal.

AU MINNESOTA

Les écoles publiques

St Paul, Min., 28 — Le représentant

Soul a présenté hier un projet de loi ayant une tendance à l'exécution du plan des écoles de Faribault. Cette loi prohibe l'enseignement religieux, les costumes en usage dans certaines communautés, dans les écoles publiques. Le bill regarde également comme illégal et contraire à la loi l'usage des livres religieux à quelque croyance que ce soit, par les professeurs enseignant dans les écoles publiques. Des amendes et la déqualification frapperont tous ceux qui enfreindront cette loi. On recommande absolument que les écoles soient neutres.

Toujours premier

Comme par le passé, la maison Chs. Desjardins et Cie est encore au premier rang pour ses chapeneux du printemps qui sont choisis parmi les plus hautes nouveautés européennes et américaines. Assortiment des plus complets.

CHS. DESJARDINS et CIE,

121-n 1537 rue Ste-Catherine.

\$100,000 par an

\$1,000,000 en dix ans

C'est au moins le montant que les propriétaires fonciers franco-canadiens de cette ville peuvent ménager. Preuve : Les propriétaires franco-canadiens déboursent au moins \$250,000 par an pour l'assurance de leurs bâties, une réduction par conséquent de 40 p. c. dans les taux d'assurance leur laisserait en main au moins \$100,000 par an ; \$1,000,000 en dix ans. Or, la Cie d'assurance Mutuelle de Montréal, 9 Côte-St-Lambert, fait cette réduction de 40 p. c. dans les taux ; donc, en donnant l'assurance de leurs bâties à cette Cie, les propriétaires fonciers franco-canadiens de cette cité peuvent ménager \$100,000 par an ; \$1,000,000 en dix ans.

119-n

Comment guérir les cors et les verrues

Y a-t-il rien de plus souffrant et de plus ennuyant qu'un cor, rien de plus laid qu'une verrue ? Le riche comme le pauvre, nul n'en est exempt. Une seule bouteille de ce célèbre et infallible Wrights Corn and Wart Cure vous débarrassera de ces cors et de ces verrues. Essayez-le. 25 cts la boîte, chez tous les pharmaciens.

63-jno

A. S. Brosseau, L. D. S.

Chirurgien-dentiste, 7 rue Saint-Laur.

Extraction des dents sans douleur. Dents posées sans palais. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.

131-jno

Réduction dans les prix, la GOMME DE

IBBONS pour le mal de dents, 10c, dans toutes les pharmacies.



James E. Nicholson.

Presque Incroyable

Mr. Jas. E. Nicholson, Florenceville, N. B., se débat pendant sept années avec

UN CANCER à la LEVRE,

ET EST GUÉRI PAR LA

SALSEPAREILLE

d'AYER.

Mr. Nicholson dit : "J'ai consulté des docteurs qui m'ont ordonné toutes sortes de choses, mais sans résultat ; le cancer commença à

Ronger les Chairs,

et à s'étendre jusqu'au menton ; et j'ai souffert le martyre pendant sept longues années. À la fin, je me décidai à prendre de la Salsepareille d'Ayer. Au bout d'une semaine ou deux j'ai remarqué une

Amélioration Sensible.

Encouragé par ce résultat, j'ai continué et un mois après la plaie s'est com-

mencée à se guérir. Trois mois plus tard, la levre commença à se guérir et, après avoir pris de la Salsepareille d'Ayer pendant six mois, la dernière trace du cancer avait disparu."

La Salsepareille d'Ayer

Seule Admise à l'Exposition Colonienne.

Les Pilules d'Ayer régulent les Intestins.

Une Affliction Commune

Ce sont les femmes qui souffrent le plus

De graves résultats arrivent souvent

Dans tous les cas le Céléri

Composé de Paine guérit et ramène à la santé parfaite

Les maux de tête sont de différents genres, ils arrivent souvent et ils sont causés par diverses maladies. Le mal de tête commun est souvent causé par une indigestion dans la nourriture ou une déviation des habitudes ordinaires de la vie. Nous avons aussi des maux de tête congestifs, des maux de tête rhumatismaux et des maux de tête bilieux et nerveux. Les femmes sont plus souvent les victimes de ces maladies que les hommes. Quand on les néglige de jour en jour, des graves et fatales conséquences arrivent souvent.

Quelques uns des plus habiles et des meilleurs médecins admettent librement que le Céléri Composé de Paine est le remède le plus certain, le plus sûr et le plus efficace pour guérir les maux de tête de tous genres. De fait, cette opinion est corroborée par les milliers de personnes qui ont donné des témoignages en faveur du Céléri Composé de Paine.

Comme les maux de tête se font sentir surtout au printemps, il est de la plus haute importance que toutes les personnes qui en souffrent sachent comment agir. Une bouteille de Céléri Composé de Paine guérit souvent rapidement. Le remède merveilleux de la nature du printemps rétablit en même temps tout le système nerveux.

283-jno

188 ET 190 RUE MCGILL

PEINTURE A PLANCHER

SECHE EN SIX HEURES

PEINTURE MELANGEE PRETE ISLAND CITY

En ébauchant pour travail du dedans et du dehors. La plus pure fabrication. KALOMINE — pour murs et plafonds — 12 TEINTES.

Seche aussi dur que la peinture à l'huile.

P. D. DODS & CIE, Propriétaires.

Ateliers de Peintures et Vernis Island City

283-jno

188 ET 190 RUE MCGILL

LIVRES

A Bon Marché

5,000

LIVRES - FRANÇAIS

5 cents chacun

"CINQ CENTS TITRES"

Tous des auteurs modernes et publiés pour être vendus de

15c à 30c chacun.

F. E. PHELAN

2331 RUE STE CATHERINE.

121-24

LA SANTÉ DU BEAU SEXE

COMPOUND

Mlle Mary T. Terry, No 618 rue St Laurent, Montréal, a fait usage de deux bouteilles du COMPOSE VEGETAL (CANADIEN) DE MILE et elle dit : "J'ai fait usage de deux bouteilles du Composé et j'ai été entièrement soulagée de la douleur et de l'abaissement de la température de mon corps. Je ne souffrais plus et j'étais en mesure de faire mon travail habituel. La douleur que j'éprouvais au dos, au-dessous des épaules et aux côtés était vraiment terrible ; mais je suis contente de connaître un remède auquel je pourrais avoir recours si j'ai de nouvelles attaques. Je recommande le COMPOSE VEGETAL (CANADIEN) DE MILE à mes amis. Les dames n'ont pas à consulter les médecins au sujet des maux de la femme souffrante envoyés à la dresse ci-dessus et marqués "Personnel" seront courtois par une dame de confiance qui leur fournira et elles ne seront pas vues en passant par en d'autres mains qu'en celles du sexe féminin.

Veuillez mentionner ce journal quand vous enverrez des commandes ou des correspondances.

63-jno

119-n

283-jno

188 ET 190 RUE MCGILL

PEINTURE A PLANCHER

SECHE EN SIX HEURES

PEINTURE MELANGEE PRETE ISLAND CITY

En ébauchant pour travail du dedans et du dehors. La plus pure fabrication. KALOMINE — pour murs et plafonds — 12 TEINTES.

Seche aussi dur que la peinture à l'huile.

P. D. DODS & CIE, Propriétaires.

dressé par... aux femmes chlorotiques, en en faisant... prend... régulier... col... et... qu'on... l'ép... gien... rem... à tou... hum... ques... livr... 1... beau... ch... sur... mal... On... lors... perd... la ju... ment... En fa... nes de... est m... et coloré

S'MICHEL

LE PLUS EFFICACE DES TONIQUES

GUERIT SUREMENT : L'ANÉMIE, L'ÉPUISEMENT, L'APPAUVRISSEMENT DU SANG

23-26-28-30

\$198.00

POUR 34 MORCEAUX

L'offre la moins chère qui ait jamais été faite.

Un Aménagement de Chambre à coucher — 1 morce. — 7 morce. — 14 morce. — 21 morce. — 28 morce. — 35 morce. — 42 morce. — 49 morce. — 56 morce. — 63 morce. — 70 morce. — 77 morce. — 84 morce. — 91 morce. — 98 morce. — 105 morce. — 112 morce. — 119 morce. — 126 morce. — 133 morce. — 140 morce. — 147 morce. — 154 morce. — 161 morce. — 168 morce. — 175 morce. — 182 morce. — 189 morce. — 196 morce. — 203 morce. — 210 morce. — 217 morce. — 224 morce. — 231 morce. — 238 morce. — 245 morce. — 252 morce. — 259 morce. — 266 morce. — 273 morce. — 280 morce. — 287 morce. — 294 morce. — 301 morce. — 308 morce. — 315 morce. — 322 morce. — 329 morce. — 336 morce. — 343 morce. — 350 morce. — 357 morce. — 364 morce. — 371 morce. — 378 morce. — 385 morce. — 392 morce. — 399 morce. — 406 morce. — 413 morce. — 420 morce. — 427 morce. — 434 morce. — 441 morce. — 448 morce. — 455 morce. — 462 morce. — 469 morce. — 476 morce. — 483 morce. — 490 morce. — 497 morce. — 504 morce. — 511 morce. — 518 morce. — 525 morce. — 532 morce. — 539 morce. — 546 morce. — 553 morce. — 560 morce. — 567 morce. — 574 morce. — 581 morce. — 588 morce. — 595 morce. — 602 morce. — 609 morce. — 616 morce. — 623 morce. — 630 morce. — 637 morce. — 644 morce. — 651 morce. — 658 morce. — 665 morce. — 672 morce. — 679 morce. — 686 morce. — 693 morce. — 700 morce. — 707 morce. — 714 morce. — 721 morce. — 728 morce. — 735 morce. — 742 morce. — 749 morce. — 756 morce. — 763 morce. — 770 morce. — 777 morce. — 784 morce. — 791 morce. — 798 morce. — 805 morce. — 812 morce. — 819 morce. — 826 morce. — 833 morce. — 840 morce. — 847 morce. — 854 morce. — 861 morce. — 868 morce. — 875 morce. — 882 morce. — 889 morce. — 896 morce. — 903 morce. — 910 morce. — 917 morce. — 924 morce. — 931 morce. — 938 morce. — 945 morce. — 952 morce. — 959 morce. — 966 morce. — 973 morce. — 980 morce. — 987 morce. — 994 morce. — 1001 morce. — 1008 morce. — 1015 morce. — 1022 morce. — 1029 morce. — 1036 morce. — 1043 morce. — 1050 morce. — 1057 morce. — 1064 morce. — 1071 morce. — 1078 morce. — 1085 morce. — 1092 morce. — 1099 morce. — 1106 morce. — 1113 morce. — 1120 morce. — 1127 morce. — 1134 morce. — 1141 morce. — 1148 morce. — 1155 morce. — 1162 morce. — 1169 morce. — 1176 morce. — 1183 morce. — 1190 morce. — 1197 morce. — 1204 morce. — 1211 morce. — 1218 morce. — 1225 morce. — 1232 morce. — 1239 morce. — 1246 morce. — 1253 morce. — 1260 morce. — 1267 morce. — 1274 morce. — 1281 morce. — 1288 morce. — 1295 morce. — 1302 morce. — 1309 morce. — 1316 morce. — 1323 morce. — 1330 morce. — 1337 morce. — 1344 morce. — 1351 morce. — 1358 morce. — 1365 morce. — 1372 morce. — 1379 morce. — 1386 morce. — 1393 morce. — 1400 morce. — 1407 morce. — 1414 morce. — 1421 morce. — 1428 morce. — 1435 morce. — 1442 morce. — 1449 morce. — 1456 morce. — 1463 morce. — 1470 morce. — 1477 morce. — 1484 morce. — 1491 morce. — 1498 morce. — 1505 morce. — 1512 morce. — 1519 morce. — 1526 morce. — 1533 morce. — 1540 morce. — 1547 morce. — 1554 morce. — 1561 morce. — 1568 morce. — 1575 morce. — 1582 morce. — 1589 morce. — 1596 morce. — 1603 morce. — 1610 morce. — 1617 morce. — 1624 morce. — 1631 morce. — 1638 morce. — 1645 morce. — 1652 morce. — 1659 morce. — 1666 morce. — 1673 morce. — 1680 morce. — 1687 morce. — 1694 morce. — 1701 morce. — 1708 morce. — 1715 morce. — 1722 morce. — 1729 morce. — 1736 morce. — 1743 morce. — 1750 morce. — 1757 morce. — 1764 morce. — 1771 morce. — 1778 morce. — 1785 morce. — 1792 morce. — 1799 morce. — 1806 morce. — 1813 morce. — 1820 morce. — 1827 morce. — 1834 morce. — 1841 morce. — 1848 morce. — 1855 morce. — 1862 morce. — 1869 morce. — 1876 morce. — 1883 morce. — 1890 morce. — 1897 morce. — 1904 morce. — 1911 morce. — 1918 morce. — 1925 morce. — 1932 morce. — 1939 morce. — 1946 morce. — 1953 morce. — 1960 morce. — 1967 morce. — 1974 morce. — 1981 morce. — 1988 morce. — 1995 morce. — 2002 morce. — 2009 morce. — 2016 morce. — 2023 morce. — 2030 morce. — 2037 morce. — 2044 morce. — 2051 morce. — 2058 morce. — 2065 morce. — 2072 morce. — 2079 morce. — 2086 morce. — 2093 morce. — 2100 morce. — 2107 morce. — 2114 morce. — 2121 morce. — 2128 morce. — 2135 morce. — 2142 morce. — 2149 morce. — 2156 morce. — 2163 morce. — 2170 morce. — 2177 morce. — 2184 morce. — 2191 morce. — 2198 morce. — 2205 morce. — 2212 morce. — 2219 morce. — 2226 morce. — 2233 morce. — 2240 morce. — 2247 morce. — 2254 morce. — 2261 morce. — 2268 morce. — 2275 morce. — 2282 morce. — 2289 morce. — 2296 morce. — 2303 morce. — 2310 morce. — 2317 morce. — 2324 morce. — 2331 morce. — 2338 morce. — 2345 morce. — 2352 morce. — 2359 morce. — 2366 morce. — 2373 morce. — 2380 morce. — 2387 morce. — 2394 morce. — 2401 morce. — 2408 morce. — 2415 morce. — 2422 morce. — 2429 morce. — 2436 morce. — 2443 morce. — 2450 morce. — 2457 morce. — 2464 morce. — 2471 morce. — 2478 morce. — 2485 morce. — 2492 morce. — 2499 morce. — 2506 morce. — 2513 morce. — 2520 morce. — 2527 morce. — 2534 morce. — 2541 morce. — 2548 morce. —

TEMPERATURE

PROBABILITES POUR LES PROCHAINES 24 HEURES
Toronto, 28 — Vents forts du nord-ouest à nord. Temps beau et froid.

MONTREAL, 28 Mars 1895.
Bulletin d'après le thermomètre de Heura & Harrison, 1445 et 1642 rue Notre-Dame.
Aujourd'hui maximum... 43
Minimum... 22
Aujourd'hui minimum... 22
Même date l'an dernier... 22
D'après le baromètre au lieu 1018 h. m.
28.45, 12 h. m., 28.37 2 h. m., 28.63.

AUX ANNONCEURS

Les annonces pour le numéro du samedi seront reçues jusqu'à 6 heures p.m., Vendredi.

Nous ne pouvons garantir l'insertion, dans ce numéro, des annonces qui seront apportées le samedi matin.

VERCHERES

M. C. A. Geoffroy, C.R., a accepté d'être le candidat libéral pour la prochaine élection dans le comté de Vercheres. Le candidat conservateur sera M. Bisillon, C.R., dit-on.

C'est ce soir qu'aura lieu au Windsor le banquet donné en l'honneur de l'hon. M. Patterson, ministre de la milice.

L'«Evening Star» de Toronto annonce que M. Clarke Wallace va sortir du cabinet à très brève échéance.

IL N'Y ETAIT PAS

M. Campeau affirme qu'il n'a pas pris part à l'assemblée du marché St Jacques, mardi soir.

CETTE RECLAMATION

La réclamation au montant de \$35,000 de F. Polier contre T. Berthiaume, pour inexécution de contrat, aujourd'hui devant le juge de l'Oratoire. Les avocats du demandeur sont MM. de Lorimier et Golin; les avocats du défendeur, MM. Beaudin et Cardin.

L'HARMONIE

«L'Harmonie», des Carabiniers Victoria, (Victoria Rifles Band), a été hier soir l'édification de nos officiers. Le Président, B. A. Tison; vice-président, Geo. Marks; secrétaire, Ovide St Jacques; trésorier, James Alpin; membres du comité: L. H. Brown, Phil Michaud et Arthur Pelletier.

Comme nous l'avons déjà annoncé, ce corps de musique sera sous la direction de M. Edouard Séguin.

INCENDIE AU PARC AMHERST

Ce matin, un incendie a consumé une cour sise au No 10, parc Amherst, et appartenant à M. Rosenblatt. Un cheval et plusieurs poules ont péri dans les flammes et deux voitures ont été détruites. Les pompiers des postes 14, 16 et 17 se sont rendus sur les lieux, mais la neige les a beaucoup retardés. L'écurie et son contenu étaient détruits.

Les pompiers ont réussi à empêcher les flammes de se communiquer à la maison.

CONTRE LA CIE DES CHARS URBAINS

M. St-Jean a donné instruction à son avocat, M. Martin Homan, d'interester une action au montant de \$500 contre la compagnie des chars urbains. Le demandeur prétend que la compagnie des chars urbains, par ses voitures, a causé un préjudice considérable à son commerce. M. St-Jean a été blessé et a subi une perte de \$500. Il a demandé à la compagnie des chars urbains de lui payer ces dommages. M. St-Jean a été blessé et a subi une perte de \$500. Il a demandé à la compagnie des chars urbains de lui payer ces dommages.

PROMOTION DE M. LAMONTAGNE

Une bonne nouvelle circule ce matin, au Palais de Justice. M. Lamontagne, du bureau des tutelles, a été élevé au rang de député provincial de la cour supérieure pour le district de Montréal, par l'honorable M. Arthur Turcotte. Tous les confrères de M. Lamontagne ont été très heureux de cette nomination. M. Lamontagne a été élu député provincial de la cour supérieure pour le district de Montréal, par l'honorable M. Arthur Turcotte. Tous les confrères de M. Lamontagne ont été très heureux de cette nomination.

ELLES ONT LEVE LE COUDE

Julia Bisset, de la rue Saint-Dominique, arrêtée hier soir en état d'ivresse dans la rue Saint-Laurent, par les constables Hogue et Labarre, a été condamnée ce matin, en cour de record, à 3 mois de prison, plus \$5 d'amende ou 3 autres mois.

Mary Robertson, arrêtée dans la même rue, pour le même délit, par le constable Belledune, a été condamnée à \$5 d'amende ou un mois de prison.

Elizabeth Barry, une autre ivrognesse, de la rue Dupré, arrêtée par le constable Deschamps, devra payer \$5 ou passer 3 mois à l'ombre.

LE CHEMIN DE MONTFORT

Une dépêche de Québec nous annonce qu'une délégation a eu ce matin une entrevue avec l'honorable M. Nantel, au sujet d'un projet de chemin de fer de Montfort. Il y en aura une seconde demain.

Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, vient de convoquer tout son clergé en conseil. On va s'entendre pour former la canonique pour obtenir l'ouverture de chemins indésirables dans les régions colonisables.

Les colons du nord se voient sans cesse et menacent de quitter leurs terres.

L'EGLISE ST-JEAN L'EVANGELISTE

La cause de la cité contre le révérend Luther Morin, de l'église St Jean l'Evangeliste, coin des rues Cadieux et Ste Catherine, qui devait être entendue aujourd'hui, a été reportée à une date ultérieure, faute d'un témoin important, l'architecte, M. William Mana.

M. Morin sera défendu par M. Ducloux. M. Lacroix, l'inspecteur des bâtiments, dit que cette église est un danger pour le public vu ses défauts de construction.

L'AVENIR

DE SIR CHARLES

Il se fera avocat

Il sera le champion de la minorité à la chambre des communes

Cause de sa sortie du cabinet

Ottawa, 28 — La démission de sir Charles Tupper, croit-on, sera acceptée aujourd'hui. Quels sont les plans de sir Charles pour l'avenir? On croit unanimement qu'il restera représentant de Cumberland, N.E., à la chambre des communes. En vertu de son ancienne position de ministre de la justice, il est membre du barreau, dans toutes les provinces du Canada. Mais en outre il a l'habitude de se faire à pratiquer la loi dans la province d'Ontario. Beaucoup de gens ont pu pratiquer le droit à Toronto. Son attitude dans la question des écoles du Manitoba va donner une clientèle considérable pour la riche population catholique romaine.

Sir Charles est un jeune homme énergique et studieux. On dit qu'il a toujours l'habitude de se distinguer dans la profession qu'il avait embrassée mais à laquelle il ne pouvait consacrer que peu de temps.

Chacun sait combien l'ex-ministre a ressenti la remarque faite par M. McCarthy au sujet de son inexpérience dans la profession de législateur. Il n'avait même jamais produit un bref.

Nous pourrions bien voir avoir longtemps ces deux hommes se rencontrer face à face à la cour et engager d'ardentes discussions.

Au parlement, ils représenteront également deux opinions opposées. A la prochaine session, on croit que sir Charles va s'efforcer d'amener à sa suite tous les députés favorables à une action réparatrice immédiate. Quant aux autres affaires, il suivra la politique conservatrice. M. Laurier pourrait bien se tenir en dehors de la question relative aux droits provinciaux, et les colons de Québec pourraient bien voter en faveur de la législation réparatrice.

Il s'ensuivrait dans ce cas que sir Charles entrerait à sa suite aussi bien des libéraux que des conservateurs, les moins de la question. Il se fera le champion des droits de la minorité. Si tout ce plan réussissait, il en suivrait un succès politique incontestable. Mais comme ce sont tous les des châteaux d'Espagne, les événements pourraient bien prouver que les fondements étaient peu solides.

Quant à ce qui concerne la difficulté survenue entre sir Charles Tupper et le premier ministre, il est bon de remarquer que, quelles que soient les dispositions de la législature, il est évident que sir Charles n'a pas le pouvoir de décider si l'on aurait ou n'aurait pas une dissolution.

Sir John Macdonald a, en maintes occasions, dissous le parlement contre le vœu de tous ses collègues et de tous ses partisans en chambre.

Il est certain que le ministre de la justice est le seul des membres du cabinet qui soit encore en faveur d'élections immédiates.

«L'Evening Journal» dit que pour cette raison, la retraite de M. Tupper ne causera aucun tort au parti ministériel dans les provinces maritimes.

Le cabinet s'est réuni de bonne heure ce matin, pour discuter la question de savoir si la démission du ministre de la justice serait ou ne serait pas adoptée.

Le bruit court, à la dernière heure, que M. Clarke Wallace a aussi offert sa démission au premier ministre.

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 28 — On annonce que sir Charles Hibbert Tupper a retiré sa démission.

AU MANITOBA

La législature ajournée pour six semaines

Le gouvernement Greenway a besoin de réfléchir

(Dépêche spéciale)
Winnipeg, 28 — La démission du gouvernement Greenway a été acceptée ce matin à 9 h. 15, ce qui a été une grande surprise pour la population de Winnipeg, ce matin, car l'impression générale était que l'assemblée législative allait procéder aujourd'hui ou demain à la discussion du projet de loi sur le droit de vote.

Un membre du cabinet, interrogé hier soir sur le but du gouvernement en ajournant la législature, a répondu que l'ordre en conseil était un sujet trop important pour que la chambre décide précipitamment ce qu'elle doit faire en cette circonstance, et il a paru plus sage de prendre tout le temps nécessaire pour pouvoir étudier le sujet dans ses moindres détails, comme une grande partie des législateurs sont occupés par les travaux d'agriculture qu'ils font exécuter, et d'autres dont les intérêts à cette époque de l'année requièrent toute leur attention, il est impossible de tenir une session d'ordre en conseil. Un membre du cabinet, interrogé hier soir sur le but du gouvernement en ajournant la législature, a répondu que l'ordre en conseil était un sujet trop important pour que la chambre décide précipitamment ce qu'elle doit faire en cette circonstance, et il a paru plus sage de prendre tout le temps nécessaire pour pouvoir étudier le sujet dans ses moindres détails, comme une grande partie des législateurs sont occupés par les travaux d'agriculture qu'ils font exécuter, et d'autres dont les intérêts à cette époque de l'année requièrent toute leur attention, il est impossible de tenir une session d'ordre en conseil.

PROMOTION DE M. LAMONTAGNE

Une bonne nouvelle circule ce matin, au Palais de Justice. M. Lamontagne, du bureau des tutelles, a été élevé au rang de député provincial de la cour supérieure pour le district de Montréal, par l'honorable M. Arthur Turcotte. Tous les confrères de M. Lamontagne ont été très heureux de cette nomination. M. Lamontagne a été élu député provincial de la cour supérieure pour le district de Montréal, par l'honorable M. Arthur Turcotte. Tous les confrères de M. Lamontagne ont été très heureux de cette nomination.

ELLES ONT LEVE LE COUDE

Julia Bisset, de la rue Saint-Dominique, arrêtée hier soir en état d'ivresse dans la rue Saint-Laurent, par les constables Hogue et Labarre, a été condamnée ce matin, en cour de record, à 3 mois de prison, plus \$5 d'amende ou 3 autres mois.

Mary Robertson, arrêtée dans la même rue, pour le même délit, par le constable Belledune, a été condamnée à \$5 d'amende ou un mois de prison.

Elizabeth Barry, une autre ivrognesse, de la rue Dupré, arrêtée par le constable Deschamps, devra payer \$5 ou passer 3 mois à l'ombre.

LE CHEMIN DE MONTFORT

Une dépêche de Québec nous annonce qu'une délégation a eu ce matin une entrevue avec l'honorable M. Nantel, au sujet d'un projet de chemin de fer de Montfort. Il y en aura une seconde demain.

Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, vient de convoquer tout son clergé en conseil. On va s'entendre pour former la canonique pour obtenir l'ouverture de chemins indésirables dans les régions colonisables.

Les colons du nord se voient sans cesse et menacent de quitter leurs terres.

L'EGLISE ST-JEAN L'EVANGELISTE

La cause de la cité contre le révérend Luther Morin, de l'église St Jean l'Evangeliste, coin des rues Cadieux et Ste Catherine, qui devait être entendue aujourd'hui, a été reportée à une date ultérieure, faute d'un témoin important, l'architecte, M. William Mana.

M. Morin sera défendu par M. Ducloux. M. Lacroix, l'inspecteur des bâtiments, dit que cette église est un danger pour le public vu ses défauts de construction.

SERIEUSE ACCUSATION

Un enfant martyrisé

Maria Lamoureux, demeurant avec Eliot Renaud au coin des rues Montcalm et Ontario, a été arrêtée ce matin, en vertu d'un mandat, puis remise en liberté sous caution.

Nous annonçons hier qu'Eliot Renaud avait subi, en cour de record, son procès sous l'accusation d'avoir enlèvement battu son enfant, le jeune Raoul, à l'aide d'une lanterne de cuir. Maria Lamoureux a été arrêtée, accusée d'avoir maltraité l'enfant en le battant sans raison et en le laissant exposé au froid pendant plusieurs heures, en février dernier, dans un hangar où elle l'avait enfermé.

Elle a plaidé non coupable et son procès aura lieu le 3 avril prochain.

Les amis de la fermeture de bonne heure ont encore espoir dans le succès définitif du mouvement.

Lors d'une assemblée du bureau de direction de la compagnie du Richelieu et Ontario, hier après-midi, M. H. M. Boiger a été nommé secrétaire de la compagnie. Le nouveau titulaire occupe depuis assez longtemps la position de secrétaire privé auprès du gérant général.

Le constable McKewen a arrêté hier soir, un nommé Charles Lauzon, journalier de la rue St-Henri, pour le vol d'une montre d'or, au préjudice de M. McKewen. Lauzon a plaidé coupable. Sentence remise.

Les amis de la fermeture de bonne heure ont encore espoir dans le succès définitif du mouvement.

Lors d'une assemblée du bureau de direction de la compagnie du Richelieu et Ontario, hier après-midi, M. H. M. Boiger a été nommé secrétaire de la compagnie. Le nouveau titulaire occupe depuis assez longtemps la position de secrétaire privé auprès du gérant général.

DEUX ANCIENS

FORÇATS

Anderson et Sibley devant le juge Denoyers

Sibley est un faussaire émérite

Il aurait forgé la signature des ministres de la justice

Les antécédents des prisonniers

V. Anderson et W. H. Sibley dont nous avons déjà parlé, ont été arrêtés par le détective Carpenter, pour faux, sont tous deux bien connus de la police, ayant purgé chacun une sentence au pénitencier. Sibley est âgé de 34 ans, et était condamné sous le nom de E. H. Holman, par le juge Denoyers, le 22 mars 1890, à quatre années de pénitencier pour avoir maltraité deux mandats de poste dans une transaction, sur le fait, qu'il avait avec un nommé Lucien Hébert, cultivateur de Stotville. Quelques jours après avoir obtenu sa liberté, l'accusé Sibley est revenu à Montréal avec la délégation des «Christian Endeavorers» qui ont tenu leurs assemblées sous des tentes sur le Champ de Mars. L'intérêt qu'il semblait prendre à l'institution dont il se faisait fort d'être un des membres les plus zélés, lui a permis d'entrer à la rédaction du «Witness», comme reporter. Il a quitté ce dernier emploi un peu avant la fin de l'année dernière, pour se lancer dans les annonces. Il était employé par divers journaux de la ville, ainsi que par plusieurs journaux et publications d'Ontario et des Etats-Unis.

Au dire du détective Carpenter, Sibley est un des faussaires les plus habiles de la ville. On lui reproche aujourd'hui d'avoir forgé plusieurs signatures importantes, à savoir: le mandat de la rue Duke; Alfred Lafranchino, dit Troie, de la rue Ste Elizabeth; Alfred Landreville, de la rue Champlain; et Xavier Goodney, de la rue Beaudry. Tous résidaient dans la rue et étaient libres, excepté les deux premiers, au moment de leur arrestation.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

COUP DE FILE

Un bon débarras

Les constables Richard et Sutherland ont fait un bon coup de filet, hier soir, dans la rue Vierge, en arrêtant deux individus dangereux qui, ce matin, ont été condamnés, par le recorder suppléant, à \$10 d'amende ou 2 mois de prison chacun. Ce sont Thomas Cleary, de la rue William; Pat McKee, de la rue Duke; Alfred Lafranchino, dit Troie, de la rue Ste Elizabeth; Alfred Landreville, de la rue Champlain; et Xavier Goodney, de la rue Beaudry. Tous résidaient dans la rue et étaient libres, excepté les deux premiers, au moment de leur arrestation.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

REPINCE

L'évadé du poste No 2

Hier soir, les constables Cité et Desautels ont rencontré, dans la rue Ontario, en état d'ivresse, le sieur Edouard Renaud, de la rue Beaudry, qui s'était égaré du poste de police, coin des rues Gagné et Craig, il y a quelques jours. Renaud, qui est un ancien délinquant, a été arrêté et conduit au poste de police. Il a été condamné à \$10 d'amende ou 2 mois de prison.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

LA FERMETURE

DE BONNE HEURE

L'engagement solennel des échevins

Ce qu'ils ont promis

Le projet de règlement de la fermeture de bonne heure des magasins sera discuté de nouveau demain soir devant le conseil municipal convoqué en séance spéciale. L'enthousiasme pour cette mesure vraiment philanthropique de la fermeture semble se ralentir au sein de l'édilité. On paraît même oublier les promesses solennelles faites aux derniers élections municipales.

Il serait peut-être bon de mettre aujourd'hui sous les yeux du public les documents qui suivent et qui portent la signature de plusieurs échevins:

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

Je, soussigné, candidat à l'échevinat dans le quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, m'engage, si je suis élu, à voter pour un règlement concernant la fermeture des magasins à bonne heure dans les limites de la dite cité, ainsi que décrété par la loi No 100, passée à la dernière session de la législature de Québec.

Montréal, 15 janvier 1894.

IL NE SE RAPPELAIT PAS

Mais le grand constable Bissonnette ne l'avait pas oublié

Un nommé Joseph Giroux, demeurant au No 287 rue St Dominique, a été condamné le 7 août 1891 à une amende de \$150 et les frais pour avoir volé un sac de blé. Il ne pouvait pas payer le montant, et craignant sans doute un emprisonnement, il a été rencontré sur la rue par le grand constable Bissonnette qui lui demanda de l'accompagner au poste central de la police. Giroux a payé ce matin le plein montant de l'amende et tous les frais, et a été libéré.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupanars, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Emilia Bacon, Ida Ménard et Annie Labonté, ses «pensionnaires», \$25 d'amende ou trois mois de prison chacune; Eliza Tremblay, maîtresse de l'autre maison, \$100 d'amende ou 6 mois de prison; Money McShane, Rosanna Dorion et Josephine Gareau, \$25 d'amende ou 3 autres mois.

Le personnel de deux maisons de prostitution de la rue Jacques-Cartier, où des descentes de police ont eu lieu récemment, a comparu, hier après-midi, devant le recorder qui a prononcé les condamnations suivantes:

Malvina Morin, maîtresse d'un des lupan